


Bulletin de préconisation n°8 du 12/06/26

Réalisé par le : 







EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2026>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

-  **Mouche**
Dans les secteurs précoces, les olives ont atteint le stade « olive attractive », soit 0,8cm de longueur. Les piègeages restent faibles pour le moment.
Les pièges de suivi de population doivent être en place.
Pour ceux et celles qui ont choisi une stratégie de lutte par des applications d'argile, préparez-vous à faire la première application si ce n'est pas déjà fait.
Pour la lutte par piègeage massif, les pièges doivent être en place.
-  **Cochenilles *Diaspididae***
Le réseau d'observations des larves mobiles montre que sur les sites suivis le pic d'essaimage semble passé. Cependant, l'essaimage se poursuit. Des jeunes stades fixés sont désormais observés sur les fruits.
En cas de forte pression, c'est le moment propice pour positionner vos traitements, surtout si vous êtes dans une stratégie de limiter le nombre d'application !
-  **Œil de paon et cercosporiose**
Les conditions météorologiques annoncées ne sont pas favorables aux contaminations par les maladies du feuillage. Il n'est pas recommandé de réaliser des applications phytosanitaires pour le moment. Soyez attentifs à l'évolution des prévisions météorologiques sur votre secteur et à votre contexte de production (humidité du verger, embrun marin, ...).
-  **Teigne**
La floraison est terminée sur tous les secteurs. Il est trop tard pour positionner des traitements.
-  **Fertilisation**
Continuez votre plan de fertilisation. Privilégiez les apports azotés à action directe (engrais foliaire ou au sol si forme directement assimilable) pour soutenir la pousse végétative. Pour les vergers dont les analyses de sols ont montré des manques de potasse, il est conseillé de réaliser des apports avant le durcissement du noyau de l'ordre de 25% de la quantité annuelle à apporter. Pour une meilleure solubilisation des engrais au sol, réaliser vos apports lorsqu'une irrigation adaptée (micro-aspiration) est en marche pour permettre la solubilisation des engrais dans la solution du sol.
Les apports, entre autres d'azote et de potasse, peuvent également se faire par ferti-irrigation. Pour plus d'informations, consultez l'InfOlive n°1.
-  **Irrigation**
D'après les bulletins Eau'Live n°5, les irrigations sont en cours sur tous les territoires oléicoles et pour quasiment tous les profils de sols. La nouaison est un stade très sensible au stress hydrique. Soyez vigilants sur la gestion hydrique de votre verger.

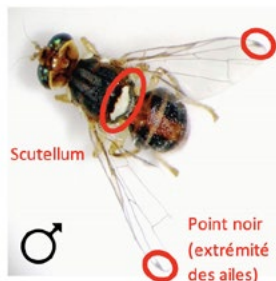
InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Travaux financés par l'Union européenne, FranceAgriMer et France Olive Production.





Mouche de l'olive



Les premières pontes des mouches peuvent avoir lieu dès que les olives atteignent 8 mm de longueur (stade olive attractive). Les larves, se développent dans les fruits, provoquant leur détérioration (qualité) et leur chute prématurée (dommages mécaniques et agents pathogènes opportunistes). En effet, les mouches en piquant les fruits favorisent l'apparition de la dalmaticose, une maladie fongique pouvant causer des pertes de récoltes importantes.

Retrouvez plus d'informations sur la biologie de la mouche de l'olive sur le [BSV n°8](#).

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°8](#), le stade olive attractive (longueur de 0,8 mm) est atteint sur les secteurs précoces varois, audois, corses et de la basse vallée du Rhône (zones littorales et/ou variétés précoces). Ce stade devrait aussi être atteint très rapidement (quelques jours à peine) sur les secteurs précoces gardois et héraultais mais aussi dans les Pyrénées orientales. Les secteurs intermédiaires où le grossissement des fruits a débuté devraient atteindre le stade olive attractive très rapidement.

Sur les pièges déjà installés, les captures de mouches sont actuellement faibles sur l'ensemble du territoire. Les niveaux de piégeage à la même période l'an dernier étaient similaires.

	Longueur olives > 8 mm	Longueur olives < 8mm
Mouche(s) capturée(s)	Risque élevé	Vigilance renforcée
Aucune mouche capturée	Vigilance renforcée	Risque faible

Préconisations

Lutter contre les dégâts de mouche permet de limiter les dégâts dus à la dalmaticose. Afin de positionner au mieux vos mesures de lutte, il est recommandé de mettre en place des pièges de suivis de population des mouches (chromatique ou alimentaire).

Actuellement, plusieurs méthodes de lutte sont possibles :

- Par piégeage massif : les pièges doivent être en place avant le stade « olive attractive » et les premiers vols,
- Par applications de barrière minérale. Ces dernières doivent être positionnées en préventif. La première application doit être faite au stade « olive attractive ». Selon les spécialités, il est recommandé de réaliser la première application à 50kg/ha (voire à 60kg/ha sur les arbres hauts) en verger adulte afin de recouvrir correctement les arbres. Vérifier les conditions d'applications des produits utilisés.

Ce n'est pas encore la période d'applications des traitements insecticides car ces derniers sont à positionner sur les pics de vol.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Les barrières minérales					
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Intervalle minimum entre les applications	Remarque
SOKALCIARBO WP BAIKAL WP	100 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	50 kg/ha (1 ^{ère} application) 30 kg/ha (renouvellement) Limite à 210kg/ha/an	6	20 jours	Renouvellement en fonction de l'augmentation du calibre des fruits, du lessivage par les précipitations (20 mm) et de l'érosion par le vent.
SURROUND WP CROP PROTECTANT	95 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin) + 5 % d'adjuvants spécifiques	30kg/ha	4 (stade BBCH min : 75 – max : 81)	7 jours	
ARGICAL PRO ARGI NATURE	99 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	30 kg/ha	6		

Il est conseillé de coupler les premières applications de barrières minérales (sauf pour le SURROUND WP PROTECTANT qui est déjà adjuvanté) avec l'application d'un adjuvant afin d'optimiser le traitement et d'augmenter sa résistance au lessivage. La liste des adjuvants autorisés ainsi que les doses d'application sont disponibles sur [le cahier de l'oléiculteur 2026](#) et sur le [site de l'ANSES](#).

Piégeage massif				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Durée d'efficacité	Remarque
DELMUR TRAP DACUS	Deltaméthrine 15 mg/piège	50 pièges/ha		Autorisé en AB
FLYPACK DACUS	Deltaméthrine 15 mg/piège	100 pièges/ha	180 jours	Autorisé en AB Stade BBCH min 71 - max 80 En cas de faible infestation ou en association avec d'autres méthodes de lutte
VIO TRAP	Deltaméthrine 12,5 mg/piège	200 pièges/ha	4 à 5 mois 2 / an	Autorisé en AB Produit non commercialisé, utilisable jusqu'au 30/10/2026

Chaque dernier mercredi du mois à 18h, le pôle agronomie de France Olive anime une courte visioconférence : les 30 minutes agro ! Ce rendez-vous mensuel vous permet de venir échanger avec l'équipe de ce pôle et de poser vos questions techniques. Le prochain rendez-vous a lieu le 24 juin 2026 où la thématique de la mouche de l'olive sera abordée. [Le lien de connexion est accessible sur le site de France Olive.](#)



Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Cochenilles *Diaspididae*

Biologie



Cochenille de la famille des Diaspididae
(source Fanny Vernier CA83)

Retrouvez plus d'informations sur la biologie des cochenilles *Acutaspis paulista* [sur le BSV n°5](#).

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°8](#), les foyers d'*Acutaspis paulista* mentionnés dans les bulletins précédents sont toujours présents sur le littoral varois et les Pyrénées-Orientales.

Le suivi du réseau d'observations des larves mobiles sur des parcelles atteintes dans le Var se poursuit : les parcelles suivies sont situées à Hyères, Carqueiranne, La Cadière-d'Azur, La Ciotat, Sauvebonne, La Londe-les-Maures, Sanary-sur-mer.

Les observations de ce réseau de parcelle tendent à montrer que le **plus gros du pic d'essaimage est passé**. En revanche, l'essaimage n'est pas terminé puisque de jeunes stades larvaires se fixent progressivement sur les petits fruits. Sont également observées des femelles avec des pontes et/ou de jeunes larves sous les boucliers

Le risque évalué est **fort à très fort** si des foyers de cochenilles Diaspines sont présents sur la parcelle. Le risque est **faible** si vous n'observez pas de foyers.

Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation.



APPEL À VIGILANCE

Bien que cette cochenille ne soit pas réglementée, elle est considérée comme un ravageur émergent important dans la filière oléicole. Afin de connaître l'étendue de sa dissémination, il est primordial de faire remonter toute observation ou suspicion de sa présence auprès de France Olive (contact@franceolive.fr).

Préconisations

Favoriser la biodiversité pour permettre la présence naturelle d'insectes prédateurs ou parasitoïdes : conserver si possible une couverture végétale, favoriser les haies composites, ... De nombreuses coccinelles prédatrices *Exochomus quadripustulatus* ont été observées dans les vergers fortement infestés.

D'après les observations sur le réseau de parcelles, le pic d'essaimage semble être passé. Il n'est pas terminé pour autant et de jeunes stades larvaires se fixent peu à peu sur les petits fruits.

En cas de fortes infestations des applications d'ESSEN'CIEL doivent être réalisées au plus vite. Veillez à bien respecter les conditions d'applications.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Pour rappel des dérogations sont valables pour mettre en place des mesures de lutte dans votre verger :

Matières actives et produit	Informations	Dose ¹	NMA ²	DRE ³	Int. app. ⁴
Huile essentielle d'orange douce ESSEN'CIEL Seconds noms commerciaux : LIMOCIDE, LIMOIL, AURAN'CIEL	Sous dérogation , utilisable sur la période du 01/04 au 30/07/2026 (BBCH 09-75) Utilisable en Agriculture Biologique Produit de biocontrôle Les détails de la dérogation sont disponibles sur le site de France Olive	8L/ha	6	24h	7

¹ Dose homologuée, ² Nombre maximal d'application/an, ³ Délai de réentrée, ⁴ Intervalle minimal entre 2 applications

Les produits à base d'huile de paraffine ne sont pas conseillés pour cette période.



- Pour maximiser l'efficacité du produit et limiter le coût lié au traitement, ces solutions doivent être positionnées :**
- **au plus proche du pic d'essaimage des jeunes larves** (stade mobile durant lequel les larves sortent de sous les bouliers des femelles adultes)
 - **sur des périodes sans présence de pollinisateurs**
 - **dans des conditions d'utilisation strictes** (respect des consignes de protection de l'utilisateur (EPI), respect des zones non traitées, respect de recommandations d'emploi, ...).

Conseils d'application spécifiques à l'utilisation de l'ESSEN'CIEL :

- **Ne pas appliquer par forte chaleur (les températures doivent être inférieures à 30°C dans les 6 heures suivant l'application) > avec les températures actuelles en journée, nous vous recommandons de traiter le soir voire la nuit !**
- **Ces traitements sont à réaliser à mouillage suffisant. Il faut mouiller l'ensemble de l'arbre (le bois et les feuilles).**
- **Attention ! Nous n'avons pas de recul sur l'utilisation de ces produits dans ces conditions sur oliviers : nous ne connaissons pas leur impact sur les petits fruits.**
- **Soyez vigilants sur la gestion hydrique de votre verger, afin de soutenir les arbres dans cette période phénologiquement sensible où ces traitements peuvent être source de stress supplémentaire.**

Nous ne disposons pas de suffisamment d'informations ni de recul pour valider scientifiquement l'efficacité de méthodes de lutte basées sur des lâchers de prédateurs (coccinelles...) ou de parasitoïdes qui sont souvent relativement spécifiques. Pour cette raison aucune préconisation n'est faite pour l'instant pour ce type de méthode.

Il est normal de continuer d'observer des cochenilles après le passage d'un traitement. En effet, ces produits sont efficaces sur les jeunes larves mobiles et fixées. Dès les deuxièmes stades larvaires, les cochenilles sécrètent un bouclier cireux qui les protège des traitements et donc qui limite leur efficacité.



Maladies du feuillage

Biologie



Symptômes d'œil de paon
(source France Olive)

Symptômes de cercosporiose
(source France Olive)

Retrouvez plus d'informations sur la biologie de l'œil de paon et de la cercosporiose [sur l'InfOlive n°1](#).

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°8](#), les symptômes de cercosporiose sont de plus en plus visibles, et plus visibles que les symptômes d'œil de paon dans les secteurs alpins méridionaux, dans le Nyonsais et les Baronnies, dans les plaines gardoises.

Ailleurs:

- sur les secteurs varois et la basse vallée du Rhône, des symptômes d'œil de paon et de cercosporiose sont observés;
- peu de cercosporiose est observée dans les zones de la basse vallée de la Durance, du Luberon et des piémonts du Ventoux ;
- en Haute-Provence, il y a eu des symptômes de maladies du feuillage.

Des feuilles jaunes apparaissent dans les plaines gardoises, dans les Pyrénées-Orientales et dans les secteurs entre la basse vallée de la Durance, le Luberon et les piémonts du Ventoux.

Aux vues des prévisions météorologiques annoncées, le risque est **faible** pour la cercosporiose et l'œil de paon.

Le risque évalué est valable à court terme. Il est basé principalement sur les observations récentes des techniciens partenaires du réseau d'observation piloté par France Olive, et des conditions météorologiques prévisionnelles. Ce risque est à pondérer avec d'autres paramètres comme l'inoculum présent dans vos parcelles, la défoliation ou la sensibilité variétale, et ne prend pas en compte le niveau de protection des parcelles.

Pour vous aider, vous pouvez utiliser le modèle de prédiction des contaminations à l'œil de paon sur vos parcelles sur l'application Oléiculteur téléchargeable ici :

<https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>



Préconisations

Avant toute intervention phytosanitaire, il est recommandé de :

- de favoriser la pousse végétative et le renouvellement foliaire par un itinéraire cultural adapté,
- Régler votre pulvérisateur afin d'optimiser la qualité d'application des traitements,
- D'entretenir votre parcelle : la gestion de l'enherbement et des haies permet de limiter la présence d'humidité dans le verger.

Les conditions météorologiques annoncées ne sont pas favorables aux contaminations par les maladies du feuillage. Il est préférable de garder des applications phytosanitaires pour les périodes à hauts risque comme l'automne.

Restez cependant attentifs aux prévisions météorologiques.